



Accidents du Travail : La direction cherche la petite bête... !

Prime d'intéressement et accidents de Travail.

La direction a affiché le montant prévisionnel de l'intéressement et a demandé aux chefs de communiquer sur les accidents avec arrêt.

Ce critère de la prime d'intéressement sert de moyen de pression pour ne pas déclarer les accidents de travail et limiter le nombre de jours d'arrêts.

Alors que les conditions de travail et les cadences imposées par la direction sont la plupart du temps la cause des accidents de travail, TMMF veut inverser les responsabilités et nous pénalise doublement : par les accidents eux-mêmes et financièrement par la diminution de la prime !

Ainsi, pour ce trimestre, la direction veut retirer 110 euros sur la prime, pourtant nécessaire pour vivre !

Comme à chaque fois, les communications sont orientées pour discréditer les travailleurs victimes d'accidents dans l'usine. Cette fois-ci, des chefs un peu trop zélés, ou ignorants, se sont permis de faire de l'humour sur un accident qui a eu lieu fin août, aux Presses, suite à une piqûre de tique dans l'usine, pendant le travail...

Ceux-là ne savent apparemment pas que la tique peut transmettre la maladie de Lyme, qui peut être mortelle, et nécessite un traitement antibiotique d'urgence.

Le service médical de TMMF a eu raison de le renvoyer chez lui en accident du travail, pour consulter en urgence son médecin traitant, une « ligne rouge » commençant à monter le long de son bras.

Réunion du CHSCT :

La direction avoue profiter de la sous-déclaration d'accidents.

Ce lundi 4/9, le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail était réuni, notamment pour avoir des explications au sujet de la situation d'Elodie, intérimaire en Peinture, victime de 2 accidents de travail – une fracture du pouce sur son poste de travail le 21 août et une plaie au poignet au service médical TMMF le 24 août.

Le représentant de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) a demandé si la gestion actuelle des accidents du travail par TMMF avait pour conséquences la non déclaration de certains accidents, et donc sur le montant des cotisations sociales à régler par TMMF à la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie). La direction a répondu « Oui ».

Ainsi la non-déclaration d'accidents du travail permet à TMMF de réduire ses cotisations sociales et quand des accidents avec arrêts sont déclarés de réduire notre prime d'intéressement !

C'est la recherche du profit par tous les bouts...

Appel à la grève et à manifester le 12 septembre.

La CGT Toyota appelle à la grève et aux débrayages pour pouvoir se rendre dans les manifestations. **A Valenciennes 10H Place d'Armes et à Lille, 14H30 Porte de Paris.**

Cet appel à la grève couvre toute la période du lundi 11 septembre 21H au mercredi 13 septembre 6H. En équipe bleue, pour celles et ceux qui vont débrayer, rendez-vous en bas du Shop Office à la pause de 9H23 pour se rendre ensemble à la manifestation de Valenciennes.

Le 12 septembre, quelle que soit notre équipe, descendons nombreux dans la rue contre les attaques anti ouvrières du gouvernement.

Pour contacter la CGT :

Eric PECQUEUR 06 29 36 87 40 (Ass. Eq. Bleue)
Bruno LECLERCQ 06 18 44 91 11 (Ass. Eq. Jaune)
J. Christophe BAILLEUL 06 20 62 50 83 (Presses Eq. Bleue)
Daniel RAQUET 06 03 40 05 48 (Ass. Eq. Bleue)
Guillaume VASSEUR 06 73 35 84 14 (Ass. Eq. Bleue)

Edith WEISSHAUPT
Olivier FROMONT
Bruno GODULA
Sylvain NIGUET
Jérôme LEROUX

06 68 36 14 71 (Peinture Eq. Bleue)
06 03 81 86 59 (Weld. Eq. Jaune)
06 37 80 03 21 (Log. Eq. Verte)
06 77 26 47 05 (Peinture Eq. Jaune)
06 26 63 22 78 (Presses Eq. Jaune)

ou par mail : cgt.toyota@live.fr

